



# Explosion des frais d'inscription pour les étudiants extra- communautaires

Le Premier ministre a annoncé, le 19 novembre 2018, une hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires. Ces frais s'élèveront dès la rentrée 2019 à 2 770 € en licence, et à 3 770 € en master, après un premier recul du gouvernement quant aux étudiants en doctorat. Il est important de rappeler que jusqu'à maintenant, hors critères sociaux, ces frais étaient les mêmes pour tous les étudiants, sans discrimination d'origine et s'élevaient à 170€ en licence, 243€ en master. Cette mesure a été présentée dans le plan 'Bienvenue en France', censé attirer plus d'étudiants étrangers et trouverait sa justification dans le fait que nos tarifs actuellement bas enverraient un mauvais message sur la qualité de nos formations.

L'Université de Franche-Comté en chiffres :

- ➔ 2500 étudiants étrangers, soit 22% de nos étudiants, pour plus de la moitié venant du continent africain, 21% d'Asie et 20% d'Europe.
- ➔ Deuxième université française la plus touchée en pourcentage d'étudiants concernés par cette mesure, à savoir 9,3% des étudiants de notre université.
- ➔ Une politique d'inoxération qui ne peut pas dépasser 10% des étudiants.
- ➔ Une baisse de 30,4% de candidatures d'étudiants étrangers suite à l'annonce de cette mesure : de 7325 en 2018 à 5096 en 2019.

